



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in DONATO (Maria Pia), SAADA (Anne) (dir.), *Pratiques d'archives à l'époque moderne. Europe, mondes coloniaux*, p. 473-477

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08555-3.p.0473](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08555-3.p.0473)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Héloïse HERMANT, « Historiens-voyageurs au pays des archives. Circulations et pratiques savantes des chroniqueurs d’Aragon sous les Habsbourg »

À partir des chroniqueurs du royaume d’Aragon, l’article décrit les conséquences de la consultation de multiples dépôts d’archives sur les pratiques savantes et la production historiographique. En étudiant les conditions matérielles d’accès aux sources, la position institutionnelle des chroniqueurs et leurs réseaux, il montre que les tensions du discours historiographique ont été accentuées par la multiplication des lieux de production du savoir, leur interaction et leurs dysfonctionnements.

Fabio ANTONINI, « “Kept Within Their Chests for the Benefit of the Histories”. Archival Reform and the Rise of Historical Scholarship Amongst the State Records of Early Modern Venice »

Au XVI^e siècle, la république de Venise admit des historiographes patriciens dans le *sanctum* des archives d’état, la chancellerie secrète. Si leur présence a souvent été vue sous l’angle politique, leur activité dans les archives permet d’observer l’émergence de nouvelles pratiques érudites. L’article analyse ces pratiques au début du XVII^e siècle, à l’époque d’importantes réformes des archives, et retrace l’impact des circonstances matérielles changeantes sur l’écriture de l’histoire.

Michael RIORDAN, « The State Papers and the Writing of History in Early Seventeenth Century England »

Au XVII^e siècle les pratiques des historiens et des antiquaires anglais subirent d’importantes évolutions, ainsi que les usages qu’ils firent des archives. Peu d’entre eux cependant eurent recours au nouveau State Paper Office, qui abritait les archives du gouvernement anglais, en partie à cause du contrôle exercé par la Couronne, en partie car ils les considéraient peu utiles. L’article s’interroge sur les raisons d’une telle attitude, et sur la conception et l’utilisation des archives.

Maria PIA DONATO, « La fabrique des faits historiques. Comment utiliser les archives à l'époque de Napoléon ? »

Les années 1809-1814 sont celles du transfert à Paris des archives du Saint Empire Romain Germanique et de celles du Vatican. L'article examine les outils élaborés pour manipuler et utiliser cette masse documentaire. En articulant l'organisation des archives à celle de l'histoire de l'écriture de l'histoire, il analyse la transformation des idéaux qui définirent la tâche des historiens et leurs pratiques des archives du XVIII^e au XIX^e siècle.

Susanne A. MEYER, « The Artist in the Archive. Writing the History of Art with the Artists' Letters (Bottari, Fiorillo, Rumohr, Gaye) »

L'article retrace l'évolution du rapport des historiens de l'art aux archives entre les XVIII^e et XIX^e siècles, et s'intéresse à la place des sources épistolaires dans la formation d'un discours historique sur l'art. Il analyse les justifications épistémiques et les pratiques documentaires chez Giovanni Gaetano Bottari, Johann Dominicus Fiorillo, Carl Friedrich Rumohr et Johannes Gaye.

Emmanuelle CHAPRON, « Archives en bibliothèque. Constitution et usages des "petits fonds" de la Bibliothèque royale de Paris au XVIII^e siècle »

À l'époque moderne, les bibliothèques sont un des principaux lieux du travail savant. On vient y chercher des livres et des manuscrits, mais aussi des pièces d'archives : chartes, registres judiciaires, etc., en original ou en copie. Le cas de la Bibliothèque royale de Paris éclaire les procédures matérielles et intellectuelles qui font de la bibliothèque le « supplément de toutes les archives », selon l'expression d'un archiviste en 1797.

Juliette DELOYE et Nicolas SCHAPIRA, « L'histoire au dépôt. Archivage et histoire au sein du ministère des Affaires étrangères (1720-1804) »

L'article étudie les pratiques historiennes qui ont eu pour cadre le dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères entre le début du XVIII^e siècle et l'Empire, quand se stabilise le récit de l'histoire du ministère. Ces pratiques participent de la construction de l'identité du dépôt et tissent en même temps des liens de fidélité avec les patrons successifs des commis. L'article esquisse ainsi l'histoire socio-politique d'un lieu de production historique méconnu du Siècle des lumières.

Vincent DENIS, « Quand la police a le goût de l'archive. Réflexions sur les archives de la police de Paris au XVIII^e siècle »

Les archives de la police du XVIII^e siècle ont longtemps été exploitées comme fenêtres sur les « vies ordinaires » des parisiens. Aujourd'hui, l'étude des archives, considérées comme une dimension du travail policier, permet de renouveler l'histoire de la police et d'analyser les transformations de la monarchie et de ses relations avec la société, en évitant tout récit de rationalisation et d'extension des pouvoirs d'État.

Anne SAADA, « Archives de l'Empire et Université. Faire et enseigner le droit public au XVIII^e siècle à Göttingen »

L'article explique comment des archives produites au sein des institutions du Saint-Empire Romain Germanique ont été amenées à circuler dans l'université de Göttingen (1734). Leur présence a été décidée conjointement par le ministre du Hanovre Gerlach Adolf von Münchhausen et le professeur de droit Johann Stephan Pütter afin de proposer un nouvel enseignement du droit public.

Nicolas LYON-CAEN, « Vendre ses archives. Les minutes notariales entre conservation et exploitation (XVI^e-XVIII^e siècles) »

À l'époque moderne la conservation des archives des notaires n'a été ni systématique, ni aléatoire. Les États ont cherché, sinon à en conserver l'intégralité, du moins à en préserver l'essentiel de l'information. Mais souvent les praticiens gardaient ces papiers pour eux, et les transmettaient moyennant finance. À Paris, ils servirent même à la spéculation sur la valeur des charges de notaire.

Randolph C. HEAD, « Empire at Home. European Chancellery Practices and the Challenges of Record Keeping for Early Modern Colonial Enterprises »

Pour affirmer leur autorité sur des territoires et des populations inconnus, les colonisateurs européens ont eu recours à leurs propres institutions de la mémoire. À partir des archives royales portugaises étudiées entre 1459 et 1552, l'article analyse la transformation des méthodes d'archivage héritées du Moyen Âge en de nouvelles pratiques adaptées à la gouvernance des empires d'outremer.

Alessandro SILVESTRI, « Investigating the Archives. The *Capibrevium* between Conflict and Negotiation under Ferdinand II of Aragon (1479-1516) »

En 1479, Ferdinand II d'Aragon commanda à Giovan Luca Barberi, *magister notarius*, une enquête sur le domaine royal en Sicile. Le travail de Barberi prit la forme du volumineux *Capibrevium*, issu de 25 ans de recherches dans les archives du royaume, un instrument de connaissance qui devint également un moyen de renforcer l'autorité royale sur l'île. L'article analyse les conflits qu'il généra dans le contexte du difficile gouvernement à distance de la monarchie composite aragonaise.

Guillaume GAUDIN et Margarita GÓMEZ GÓMEZ, « Les archives impériales espagnoles. Nouveaux acteurs et nouvelles pratiques de gouvernement au Conseil des Indes (xvi^e-xvii^e s.) »

L'écrit a joué un rôle crucial dans la colonisation de l'Amérique et la mise en place d'un empire planétaire hispanique. Les actes juridiques, les récits de la Conquête, les instructions aux agents et colons, la correspondance entre les deux rives de l'Atlantique, etc. passaient par l'écrit. Inversement, l'empire a joué un rôle particulier dans le développement de la culture des archives dans la monarchie hispanique.

Fabien MONTCHER, « Écriture polyphonique de l'histoire. Archives et communication politique dans la monarchie hispanique (c. 1580-1640) »

À l'époque moderne, l'écriture officielle de l'histoire dans la monarchie hispanique passait par la nomination d'historiographes royaux. Ces nominations contribuèrent à la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'accès aux archives et de l'écriture de l'histoire. Cet article décrit les principaux éléments de ce dispositif en montrant ses limites et son caractère polycentrique et polyphonique.

Marie HOULLEMARE, « Vers la centralisation des archives coloniales françaises au xviii^e siècle. Destruction et conservation des papiers judiciaires »

La conservation des archives coloniales remonte à l'ouverture en 1699 d'un Bureau des archives au sein du secrétariat d'État de la Marine. Il existe cependant une distorsion entre cette documentation centrale et celle conservée

dans chaque colonie. En témoignent les archives judiciaires produites par et pour chaque juridiction coloniale, inégalement conservées, mais prises aussi dans une politique spécifique de conservation ministérielle.

Asheesh Kapur SIDDIQUE, « From Formal Circulation to Archival Use. The Remark Book and the Admiralty Archive in the British Empire, 1759-1819 »

En 1759, la British Admiralty tenta d'ordonner les connaissances hydrographiques à l'aide d'un nouveau type de document bureaucratique, les *remarks books*. Le but était de mieux dessiner les cartes et plans officiels. Pourtant, l'utilisation réelle de ces documents ne commença qu'en 1795. La transformation des formes et des pratiques renvoie moins à une nouvelle conception des archives de l'administration qu'à un redéploiement du personnel à l'intérieur de la bureaucratie impériale.

Charles JEURGENS, « The Insatiable Archive. Regime Change and Information Control in the Dutch Colonial Empire, c. 1795-1825 »

Entre les XVIII^e et XIX^e siècles, les Pays-Bas se transformèrent en un royaume centralisé. La centralisation se traduit par une quête insatiable d'informations. Les archives devinrent ainsi un lieu central de l'État en formation. Les relations avec les colonies évoluèrent en conséquence : comment les gouverner depuis la métropole ? Comment le gouvernement central essayait-il de contrôler l'information pour organiser, étendre et stabiliser son hégémonie dans les Indes ?